

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015
COMPTE-RENDU

Le **20 OCTOBRE 2015**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Hervé BEL, Patrick REY, Céline GROS
Absents : Nathalie RUFFIN (pouvoir à Agnès GRIVAZ) Denis QUIVET (pouvoir à Hervé BEL)
Secrétaire de séance : Hervé BEL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 2

Votants : 15

La séance débute à 20h30

Objet : Délibération N° D055-2015 : Fonctionnement des Assemblées – Procès-verbal de la séance du 7 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 SEPTEMBRE 2015.

Objet : Délibération N° D056-2015 : Fiscalité - Taxe d'aménagement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT le taux de la taxe d'aménagement à 4% pour l'année 2016

Objet : Autres domaines de compétences des communes – Mandat à l'association PE4R

Cette délibération est reportée à un Conseil ultérieur

Objet : Délibération N° D057-2015 : Autres domaines de compétences des communes – Projet éducatif de Territoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet éducatif de territoire pour la commune de Peillonex,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit PEDT,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention afférente auprès des services compétents

Objet : Délibération N° D058-2015 : Vœux et motions - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 2 abstentions (R CARME, M BERTHET)

SE PRONONCE CONTRE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2016

Objet : Délibération N° D059-2015 : Intercommunalité – Procès-verbal de mise à disposition à la CC4R du mobilier dédié à la collecte des déchets ménagers recyclables dans le cadre de la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires au transfert effectif du mobilier dédié à la collecte des déchets ménagers recyclables et notamment à signer le procès-verbal correspondant.

La séance de conseil se termine à 22h.

Daniel TOLETTI
Maire

